



Conseil syndical PETR Syndicat Mixte du Lévézou – Procès-Verbal

**Compte-rendu de la séance du conseil syndical
du 19 mai 2022 à 20H30 (Pont de Salars).**

Présents :

Communauté de Communes Pays de Salars

Bernard ANDRIEU
Michel GALIBERT
Hervé COSTES
Serge GELY
Yves REGOURD
Daniel JULIEN
Julien FAVIER
Robert BOS
Joel VIDAL

Membres titulaires

Éric CHAUCHARD
Régis NESPOULOUS
Isabelle SEZE

Membres suppléants

Communauté de Communes Lévézou-Pareloup

Bernard CLUZEL
Guy LACAN
Francis BERTRAND
Jean-Michel ARNAL
Alexis CANITROT
Gilles PLET
Arnaud VIALA

Membres titulaires

Thibault VIGUIER
Marcelle ARGUEL
Membres suppléants

Thibault VIGUIER, conseiller suppléant a pris part au vote car, Michel VIMINI, conseiller titulaire est empêché.

Marcelle ARGUEL, conseillère suppléante a pris part au vote car Jean-Louis GRIMAL, conseiller titulaire est empêché.

Régis NESPULOUS, conseiller suppléant a pris part au vote car Nicolas MASSOL conseiller titulaire est empêché.



Excusés :

Michel VIMINI – Jean-Louis GRIMAL – Nicolas MASSOL – Patrick CONTASTIN

Julien FAVIER est nommé secrétaire de séance.

Présents : 16 titulaires – 5 suppléants – 3 pouvoirs (M. VIMINI à T VIGUIER – JL. GRIMAL à M. ARGUEL – N MASSOL à R NESPOULOUS.)

Votants : 19

Yves REGOURD ouvre la séance du conseil syndical et excuse les membres qui n'ont pu se rendre disponibles. En effet plusieurs communes se réunissaient pour procéder au vote de leur budget primitif.

CREATION DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC « AGENCE D'ATTRACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU LEVEZOU »

Le Président rappelle la réunion d'information à destination de tous les conseillers municipaux des 19 communes composant les deux EPCI du PETR du Lévézou au cours de laquelle la présentation du futur GIP a été effectuée.

En l'absence de questions, il invite le conseil à délibérer sur les différents points relatifs à la création du Groupement d'Intérêt Public tel que cela a été exposé sur le rapport de présentation des délibérations.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical :

- ☛ ***APPROUVE l'adhésion du PETR du Lévézou au Groupement d'Intérêt Public « Agence d'Attractivité et de Développement Touristique du Lévézou ». En conséquence le conseil autorise l'adhésion du PETR au Groupement et autorise le Président à accomplir tous les actes et formalités nécessaires à cette adhésion ;***
- ☛ ***APPROUVE le projet de convention constitutive ;***
- ☛ ***AUTORISE le versement au Groupement d'une subvention de 5 000 euros pour l'exercice 2022 ;***
- ☛ ***DESIGNE Arnaud VIALA comme représentant titulaire et Julien FAVIER comme représentant suppléant pour représenter le PETR du Lévézou à l'Assemblée Générale du Groupement et autorise donc Arnaud VIALA à signer la convention constitutive du Groupement ;***
- ☛ ***DESIGNE, pour représenter la communauté au Cconseil d'Administration du Groupement, les membres ci-après :***
 - ***Arnaud VIALA, titulaire – Michel GALIBERT, suppléant.***
 - ***Alexis CANITROT, titulaire – Serge GELY, suppléant.***
- ☛ ***AUTORISE les représentants du PETR du Lévézou au conseil d'administration à exercer les fonctions de de président du conseil d'administration et éventuellement de directeur dans le cas où l'un d'entre eux serait nommé.***

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.